

Bulletin de vote à renvoyer par mail ou courrier
si vous ne pouvez pas voter sur www.cst.assoconnect.com

NOM :

PRENOM :

Résolution 1 : Modification de l'Article 3 des Statuts –Siège social

La CST a déménagé au mois de septembre au 9 rue Baudoin – 75013 PARIS.

L'inscription du siège social dans nos Statuts est une obligation légale. Le changement de domiciliation implique donc une nouvelle rédaction de l'article 3 de nos Statuts. En conséquence, et conformément à nos Statuts, le Conseil d'Administration de la CST a convoqué une assemblée générale extraordinaire afin de vous soumettre cette modification. Les autres articles de nos Statuts demeurent inchangés.

PROPOSITION DE MODIFICATION

STATUTS ACTUELS		NOUVEAUX STATUTS	
<i>Article 3 : Siège social Le Siège social de l'association est sis 22-24, avenue de Saint-Ouen 75018 PARIS. Il peut être transféré en tout autre endroit, par simple décision du Conseil d'Administration.</i>		<i>Article 3 : Siège social Le Siège social de l'association est sis 9, rue Baudoin 75013 PARIS. Il peut être transféré en tout autre endroit, par simple décision du Conseil d'Administration.</i>	
Je vote CONTRE la modification des Statuts, proposée par le Conseil d'Administration	Je M'ABSTIENS Sur ce vote	Je vote POUR la modification des Statuts, proposée par le Conseil d'Administration.	
<i>Signature :</i>	<i>Signature :</i>	<i>Signature :</i>	

Résolution 2 : Présentation du Rapport moral du Président Angelo Cosimano

Je vote CONTRE L'approbation du rapport moral	Je M'ABSTIENS Sur ce vote	Je vote POUR L'approbation du rapport moral	
<i>Signature :</i>	<i>Signature :</i>	<i>Signature :</i>	

Résolution 3 :

Présentation du Rapport Financier par le Trésorier : Jean-Baptiste Hennion

Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes

Je vote CONTRE L'approbation des rapports financiers	Je M'ABSTIENS Sur ce vote	Je vote POUR L'approbation des rapports financiers
<i>Signature :</i>	<i>Signature :</i>	<i>Signature :</i>

Résolution 4 : Présentation des rapports d'activité des Départements

Rencontrez vos nouveaux responsables de Département durant l'Assemblée générale	Le vote sur la résolution numéro 4 se fera durant l'Assemblée générale
---	---

Consultation des membres de la CST

Le Conseil d'administration de la CST a voté la signature par notre association de la Charte 50/50 pour l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel. Le Conseil souhaite donc que la parité soit rapidement atteinte au sein de notre association et dans les instances représentatives. Pour atteindre cet objectif, la participation de tous est indispensable.

Question : *Que proposez-vous pour que nous atteignons la parité en termes de présence féminine parmi les membres de la CST ?*

Réponse en quelques lignes :
